Droit de la prévention

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article L2315-35 du Code du travail

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

Notre analyse

Selon des modalités précisées par le règlement intérieur du comité, le procès verbal des réunions du CSE peut, après son adoption, être affiché ou diffusé dans l'entreprise par le secrétaire du comité.

Article L2315-35 du Code du travail

Le procès-verbal des réunions du comité social et économique peut, après avoir été adopté, être affiché ou diffusé dans l'entreprise par le secrétaire du comité, selon des modalités précisées par le règlement intérieur du comité.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Le Comité Social et Economique

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Les 10 points clés à connaître sur le CSE

Cliquez ici pour accéder à cet outil